

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMpte-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
3 FEVRIER 2022



COMpte-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
3 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 3 février 2022 à 19 heures à l'Espace Guillaume le Conquérant, salle Boieldieu, 1530 rue de la Haie, par suite d'une convocation en date du 28 janvier 2022, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Basile BERNARD est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Théo PEREZ, Philippe-Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Jean-Marie LEGUILLON, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Christine LEROY, Stéphane BERTOLETTI, Bruno COLESSE, Marie-Laure PATOUX, Vincent BOURGES, Grégory DEREN, Claire PEREZ, Basile BERNARD, Grégoire POUPON, Gaëlle RICHET, Nicole BERGES, Lionel ANSELMO, Marie-Françoise GUGUIN, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Frédéric ABRAHAM, Isabelle SAINT BONNET, Philippe COUVREUR.

Absents excusés : Mme Hélène SOLER pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Soukeyna WILLIER, absente.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

IV - DELIBERATIONS

1 – ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021), **PREND ACTE** du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure une convention de participation en santé, et, à l'unanimité, **DONNE** son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités en matière de prestations sociales complémentaires.

2 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENTS

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
3 FEVRIER 2022

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ.LEROUX-SOSTÈNES, Lionel ANSELMO et Frédéric ABRAHAM) **DECIDE** de pourvoir les emplois de chargé de concertation (h/f), de coordinateur enfance-jeunesse (h/f), de directeur des finances (h/f) et d'agent de voirie (h/f), **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les pièces afférentes et **INSCRIT** les dépenses correspondantes, au budget de la Ville, au chapitre 012.

3 – ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - MODALITES DE VERSEMENT DES PRIMES ET 13EME MOIS - ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ.LEROUX-SOSTÈNES et Lionel ANSELMO) **DECIDE** de verser les 13ème mois et régimes indemnitaires, conformément aux conditions et critères exposés dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2022, **PREND ACTE** du fait que toutes les autres dispositions prévues par les délibérations antérieures et notamment la fixation des taux déterminés pour chaque prime et chaque grade demeurent applicables et **PREND ACTE** du Décret relatif au Temps Partiel pour raison Thérapeutique pour le versement du régime indemnitaire.

4 - AFFAIRES GÉNÉRALES : CHANGEMENT TEMPORAIRE DE LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES ET BAPTEMES CIVILS

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable à l'affectation temporaire de la salle Boieldieu en salle de célébration des mariages et des baptêmes civils jusqu'à la fin du mois de mars 2022 et **AUTORISE** le Maire à célébrer les mariages et baptêmes civils dans la salle Boieldieu jusqu'à la fin des travaux de la salle des mariages ainsi qu'à y transférer les registres d'état civil après autorisation du procureur.

5 - AFFAIRES GENERALES – INTERCOMMUNALITE – METROPOLE ROUEN NORMANDIE – TRANSFERTS DE CHARGES – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021 – AVIS DES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ.LEROUX-SOSTÈNES et Lionel ANSELMO) **DECIDE** d'approuver le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021.

6 - GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT SOCIAL (SA HLM) - CREATION DE 29 LOGEMENTS SOCIAUX AU 3440 ROUTE DE NEUFCHATEL, A BOIS-GUILLAUME

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :
- d'abroger la délibération n° 036_2021 du 22 avril 2021,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
3 FEVRIER 2022

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 381 783,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 128464 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 690 891,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 654 919,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 128465 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 654 919,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Pour chaque contrat, la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée des Prêts précités à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges desdits Prêts.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation fixant les modalités de garantie des prêts n° 128464 et 128165.

7 - CHARTE DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE DE BOIS-GUILLAUME - APPROBATION

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Gildas QUÉRÉ et Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES ne prennent pas part au vote), **APPROUVE** la Charte de l'Urbanisme et du Cadre de Vie de Bois-Guillaume et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la délibération.

8 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (PACTE)

Rapporteur : Marie MABILLE au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention et **AUTORISE** le Maire à la signer et à engager toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

9 - SPORT SCOLAIRE - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LE COLLEGE LEONARD DE VINCI – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la signature d'une convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs ouverts aux élèves du collège Léonard de Vinci pour les années scolaires 2021 à 2024 et **AUTORISE** le Maire, ou le 4^{ème} Adjoint au Maire, à signer ledit avenant.

10 - EDUCATION-RESTAURATION - PRISE D'ACTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DES VILLES DE BOIS-GUILLAUME ET ROUEN

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal prend acte du budget primitif 2022 délibéré par le Comité Syndical de Restauration Intercommunal du 7 décembre 2021.

11 - EDUCATION-ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES – EXERCICE 2022 – ADOPTION

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les attributions de subventions proposées et **AUTORISE** le Maire, ou la 2^{ème} Adjointe au Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.

12 - EDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS - SEJOURS ET PROJETS D'ECOLE – SUBVENTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 – DECISION

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** le versement en 2022 d'une enveloppe de subvention totale de 10 000 € à répartir par école. Les subventions correspondantes seront inscrites au budget primitif 2022 à l'article 6574 pour la fonction 255, sur confirmation de leur organisation effective.

13 - PETITE ENFANCE – CRÈCHES/HALTES-GARDERIES – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE 2020 – PRISE D'ACTE

Rapporteur : Isabelle HERBERT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport annuel du concessionnaire 2020 des crèches/haltes garderies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
3 FEVRIER 2022

Bois-Guillaume, le 9 février 2022

11 FEV. 2022
Affichage :
Retrait affichage :



Théo PEREZ
Maire